

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Le Lundi 11 juillet 2022 - Saint-Mesmin



L'an deux mille-vingt-deux, le 11 du mois de Juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué, le 07/07/2022, s'est assemblé à Saint-Mesmin sous la présidence de Madame Anne ROY, Maire, pour la session ordinaire.

Présents (11) : BELAUD Céline, BITEAU Christelle, CHAUVET Christelle, DUJOUR Jean-Baptiste, DIGUET HERBERT Séverine, LABAEYE Patrice, MORET Fabien, PARREAU Jessica, ROUSSEAU Hervé, ROY Anne, VASSEUR Jean-Charles

Excusés ayant donné pouvoir (4) : DUCOUT Jean-Louis ayant donné pouvoir à ROY Anne, PERAU Henri ayant donné pouvoir à DIGUET HERBERT Séverine, ROUGER Emmanuelle ayant donné pouvoir à BITEAU Christelle, VASSEUR Anne ayant donné pouvoir à VASSEUR Jean-Charles

Excusés (2) : BITEAU Antoine, LEBLOND François-Xavier.

Secrétaire de séance : Séverine DIGUET HERBERT

Table des matières

1.	PREAMBULE	1
1.1.	ASSEMBLEES	1
1.2.	INFORMATION des DECISIONS du MAIRE par délégation du conseil municipal	2
2.	DELIBERATIONS	2
2.1.	ASSEMBLEES	2
2.1.1.	Groupe Action Projet (GAP) Equipements espaces verts centre bourg : création	2
2.2.	ACHAT PUBLIC	3
2.2.1.	Projet Rénovation Centre Bourg (RCB) / Etude de rénovation : délégation du conseil municipal au Maire pour l'attribution du Marché	3
2.3.	FINANCES	4
2.3.1.	Projet Rénovation Centre Bourg (RCB) / Etude de rénovation : Plan de financement prévisionnel et demande de subvention	4
2.3.2.	Budget principal : décision modificative n°2	4
2.4.	RESSOURCES HUMAINES	5
2.4.1.	Tableau des effectifs : mise à jour	5
3.	AVIS	6
3.1.	ECLAIRAGE PUBLIC : Avis sur modification horaires / démarche 10 communes du PP	6
3.1.1.	Contexte	6
3.1.2.	Travail entre les 10 communes	6
3.1.3.	Actions à conduire	6
3.2.	URBANISME : Déclarations d'Intentions d'Aliéner et Droit de Prémption Urbain	7
4.	INFORMATIONS DIVERSES	7
4.1.	CULTURE / Projet SIMENON : point d'avancement	7
4.2.	SPORT / Foot : Echanges avec le Club PBFC	7
4.3.	ACCUEIL PUBLIC Mairie et Agence postale : modifications des horaires pendant l'été	8

1. PREAMBULE

Madame la Maire ouvre la séance

1.1. ASSEMBLEES

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout d'une délibération relative à une décision modificative au budget principal.

1.2. INFORMATION des DECISIONS du MAIRE par délégation du conseil municipal

réf sujet	Domaine	Objet	Entreprise	Facture Montant HT
JCV	Véhicules (entretien)	Réparation et vidange Camion Master	SAS MAROT AUTOMOBILES	761,83 €
JCV	Jeu de Boules	Charpente jeu de boules	SARL DRONNEAU	2 040,00 €

2. DELIBERATIONS

2.1. ASSEMBLEES

2.1.1. Groupe Action Projet (GAP) Equipements espaces verts centre bourg : création

Actuellement chaque lotissement de la commune possède un terrain collectif communal, d'autres espaces verts situés dans le bourg sont à disposition des habitants :

- L'espace du lotissement des Pommiers : des jeux avaient été envisagés par la précédente municipalité,
- L'espace du lotissement Simenon : les jeux pour enfants ont été enlevés car ils étaient hors d'usage,
- L'espace au coin rue du parc/ rue de la Jouinière, l'espace du lotissement des rochettes, l'espace rue des sources, l'espace de l'Augoire, etc.

Des habitants ont exprimé le souhait (relayé par Jessica PARREAU et Jean Louis DUCOUT) que les espaces verts communaux puissent accueillir des bancs, jeux éducatifs, tables de pique-nique ou autre élément, dans ces aires ouvertes au public. **Afin de pouvoir réaliser ce projet, il serait nécessaire de mettre en place un groupe de travail et d'affecter des crédits budgétaires au projet.**

Le règlement des assemblées prévoit la mise en place des GAP (Groupe Action Projet), ces derniers se concentrent sur la réalisation d'une action / projet qui peut découler d'une commission thématique (orientation générale) ou d'une situation exceptionnelle et mobilisent les participants sur une durée plus courte qu'une CPM mais à un rythme plus soutenu Le maire est membre de droit de toutes les commissions. Il en est le président

Ceci étant exposé

Considérant le règlement des assemblées prévoyant la mise en place des groupes actions projet (GAP)

Considérant la proposition de la CPM 8

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE de mettre en place un groupe action projet (GAP)**
 - o **Intitulé « GAP 3 : Equipements des espaces verts du centre bourg »**
 - o Mission : équiper les espaces ouverts au public de la commune (bourg)
 - o Objet :
 - Etat des lieux des différents espaces (situés en centre bourg),
 - Etude d'implantation de différents équipements (mobilier, jeux)
 - Devis d'implantations chiffrées (avec mise en concurrence de différents fournisseurs)¹
- **FIXE la durée du projet : pluriannuel sur la durée du mandat (2023 -2026)**
- **DECIDE**
 - o De fixer une enveloppe de 30 000 € sur ce projet au BP 2023
 - o De proposer pour les années suivantes sur la durée du projet, si besoin, des crédits complémentaires dans le cadre du vote annuel du budget.
- **FIXE la composition du GAP ainsi**
 - o Membres élus : Référent : Parreau Jessica, CPM 8 (tous) CPM5 (Christelle Biteau), Maire : membre de droit de toutes les commissions
 - o Membres non élus : Être habitant de Saint-Mesmin, Être employé communal et directement concerné dans son emploi par le projet.
- **AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

¹ Le Boupère (CPM en étude actuellement) propose un achat groupé – la proposition sera transmise au référent du GAP.

2.2. ACHAT PUBLIC

2.2.1. Projet Rénovation Centre Bourg (RCB) / Etude de rénovation : délégation du conseil municipal au Maire pour l'attribution du Marché

Par délibération du 14 mars 2022, le conseil municipal autorisait le lancement de la consultation pour recruter un bureau d'études afin de réaliser une mission générale et prospective qui permette à la commune d'envisager l'avenir du centre bourg.

La Commune de Saint-Mesmin souhaite la rénovation de son centre bourg. Pour ce faire il convient de réaliser une mission générale et prospective qui permette à la commune d'envisager l'avenir du centre bourg, dans un projet urbain cohérent et durable, à la fois réaliste techniquement et financièrement. Cette mission se traduira par une étude visant à concevoir un plan guide global, réaliste et phasé, à l'horizon 2030 – 2035, confortant l'attractivité du centre-bourg (commerces, équipements, services, logements) par la restructuration de bâtiments et d'ilots existants et par la requalification des espaces publics majeurs nécessaires à son bon fonctionnement.

La consultation se fera en 2 phases : Phase 1 : consultation ouverte, Phase 2 : sélection de 3 candidats
Le montant prévisionnel du marché classe celui-ci dans la catégorie **MAPA 2 fournitures et services**.

Le dossier de consultation dont les besoins (CCP) a été rédigé par le service juridique/achat public la Communauté de Communes dans le cadre des services communs avec l'appui technique du responsable de l'urbanisme de l'intercommunalité

- **CCP (besoins)**

- o Définir la programmation urbaine globale pour requalifier le cœur de bourg
- o Vérifier la faisabilité technique et économique des projets envisagés et les hiérarchiser
- o Définir les outils techniques, financiers, et fonciers mobilisables
- o Identifier les porteurs de projets potentiels (publics, privés...)

- **Critères**

1.	Prix : 40 % Prix apprécié au regard de la DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire)
2.	Valeur technique : 60 % 2.1. Appropriation du projet et de la méthodologie correspondant au CCTP, au regard du mémoire technique et du calendrier prévisionnel : 40 % 2.2. Qualité des expériences et compétences de l'équipe affectée au projet pour la réalisation de l'étude, au regard du mémoire : 20 %

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DELEGUE** l'attribution du marché pour l'étude du centre bourg à Madame la Maire sur avis de la commission MAPA 2 qui se réunira le 18 juillet.
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Cette délibération complète la délibération n° 22027 du 14 mars 2022.

Les auditions des 2 entreprises ont eu lieu le 5 juillet

Celles-ci ont jusqu'au 13 juillet pour déposer une nouvelle offre et répondre aux questions du maître d'ouvrage.

La commission MAPA 2 « Fournitures et services » se réunira le lundi 18 juillet.

2.3. FINANCES

2.3.1. Projet Rénovation Centre Bourg (RCB) / Etude de rénovation : Plan de financement prévisionnel et demande de subvention

La Commune de Saint-Mesmin souhaite la rénovation de son centre bourg. Pour ce faire il convient de réaliser une **mission générale et prospective qui permette à la commune d'envisager l'avenir du centre bourg, dans un projet urbain cohérent et durable, à la fois réaliste techniquement et financièrement.**

Cette mission se traduira par une étude visant à concevoir un plan guide global, réaliste et phasé, à l'horizon 2030 – 2035, confortant l'attractivité du centre-bourg (commerces, équipements, services, logements) par la restructuration de bâtiments et d'îlots existants et par la requalification des espaces publics majeurs nécessaires à son bon fonctionnement.

Le département de Vendée, dans le cadre de son programme de soutien aux communes pour « **la production de logements et aménagement de commune** », adopté le 11 mars 2022, subventionne notamment les études préalables au projet.

Le projet d'étude de rénovation du centre bourg est susceptible d'entrer dans ce programme.

Le commencement d'exécution de l'opération ne peut pas intervenir avant la date de la décision attributive de subvention prise par la commission permanente du Conseil Départemental.

BUDGET PRINCIPAL				
PROJET : Etude Rénovation Centre Bourg (projet RCB)				
Dépenses	HT	TTC	Recettes	
Dépenses éligibles	60 000,00 €	72 000,00 €	Subventions	15 000,00 €
Etude préalable	60 000,00 €	72 000,00 €	Conseil départemental Programme "Logement et Aménagement des Communes"	15 000,00 €
			autres	à étudier
dépenses non éligibles	0,00 €	0,00 €	Emprunt et autofinancement	57 000,00 €
	0,00 €	0,00 €	Autofinancement	57 000,00 €
TOTAL HT	60 000,00 €	72 000,00 €		72 000,00 €

La Secrétaire Générale des Services (poste vacant depuis mi-juin) qui arrivera fin septembre aura pour mission une recherche approfondie des subventions mobilisables sur ce type de projet.

Ceci étant exposé

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le plan de financement,
- **DECIDE** d'inscrire les dépenses et les recettes au budget principal de la commune,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des différents financeurs identifiés.

Si l'on compare avec le marché des matériaux, une telle prestation dite intellectuelle peut sembler élevée.

A contrario, si l'on perçoit que cette prestation d'accompagnement au regard du nombre de jours, des compétences mobilisées et des livrables dont le plan guide qui va aider les élus à aménager la commune à l'horizon 2030 et au delà, le prix peut sembler à contrario peu élevé vu l'enjeu et le nombre d'années d'impact.

Il est rappelé que cette étude doit permettre de ne pas agir en patchwork sur les bâtiments mais bien de lier les projets avec cohérence dans un aménagement global de la commune.

2.3.2. Budget principal : décision modificative n°2

Des décisions modificatives sont à réaliser pour les motifs suivants :

- Ouverture de crédit insuffisante pour mandater la facture SOCOTEC (Contrôle des Halles « Système de sécurité incendie »).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE la décision modificative suivante :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Désignation	Budgétisé	Montant DM	Budget après DM
21	2031	79	Frais étude	1 000,00 €	550,00 €	1 550,00 €
020	020		Dépenses imprévues	48 550,00 €	-550,00 €	48 000,00 €
					- 550,00 €	

- **AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

2.4. RESSOURCES HUMAINES

2.4.1. Tableau des effectifs : mise à jour

Commentaire : il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs après le recrutement de la secrétaire générale des services.

Contexte

Par délibération du 23 mai 2020, le conseil municipal avait validé la création d'un emploi de secrétaire général(e) des services, emploi permanent à temps plein, à pourvoir par des agents relevant de la Filière administrative

- soit du cadre d'emplois des rédacteurs (catégorie B), tous les grades
- soit des grades d'adjoints administratifs de 1^{ère} et 2^{ème} classe (catégorie C).

Mouvements de personnel

La personne qui quitte le poste de secrétaire générale, à compter du 31 juillet 2022, est titulaire du grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

La personne qui occupera le poste de secrétaire générale, à compter du 20 septembre 2022, est titulaire du grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **à compter du 1^{er} août 2022**
 - o **CREE un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, 35h/semaine,**
 - o **SUPPRIME un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, 35h/semaine,**
- **AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Cette délibération modifie la délibération n° 22049 du 23 mai 2022.

Madame la Maire précise que Stéphanie ROTURIER, nouvelle secrétaire générale des services, arrivera le 20 septembre (délai de préavis légal de 3 mois).

3.1. ECLAIRAGE PUBLIC : Avis sur modification horaires / démarche 10 communes du PP

3.1.1. Contexte

Le SyDEV a proposé, à l'ensemble des communes du territoire, de réinterroger les horaires de l'éclairage public et cas échéant, de les modifier.

Les vice-présidents transition de la CCPP souhaitaient aller plus loin que la simple modification des horaires. Lors du Bureau Communautaire du 02/03/22, les 10 communes ont donc validé le fait qu'il y avait un véritable enjeu pour interroger les sources et les leviers pour faire des économies d'énergie (en dépassant simplement la question des créneaux horaires). Cette dernière devra interroger l'usage des éclairages, l'intensité, le nombre, etc.

3.1.2. Travail entre les 10 communes

Une réunion fixée le 14/04/22 par la CCPP avait pour objectif de travailler sur une stratégie territoriale afin de généraliser, durablement, des économies concernant l'éclairage public par l'élaboration d'un [① Schéma directeur d'éclairage public](#). Pm, une étude fut réalisée (il y a 5-6 ans) pour définir une stratégie commune et uniformiser les horaires.

Récapitulatif :

- Chaque commune doit
 - o se positionner (**pour les ② créneaux horaires**)
 - o coordonner l'éclairage des ZAE et du bourg
 - o Une réunion SyDEV & communes → **fin septembre**
- L'ensemble des communes et la CCPP doivent
 - o imaginer le **schéma directeur d'éclairage public intercommunal** (/ ! / faire cela avant le changement d'heure)
- il faut communiquer sur le sujet (avant d'effectuer les changements)

3.1.3. Actions à conduire

La CPM 8 a commencé à aborder le sujet en réunion du 14 06 22.

La CCPP vient de demander les décisions des communes or Fabien MORET, élu référent avait retenu que la décision devait intervenir en septembre prochain.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **SOUHAITE la poursuite du travail engagé sous le pilotage de**
 - o Fabien MORET (élu référent) et
 - o Jean-Charles VASSEUR, adjoint CPM 8
 - o Réunion CPM 8 à programmer semaines 35 ou 36
- **DEMANDE qu'un état des lieux complet de l'existant soit réalisé**
 - o Sur les horaires existants et secteurs existants : la carte projetée, ne semble pas complète,
 - o Sur les types d'éclairage (Led ou pas ?)
 - o Sur les modalités de réglages possibles ?
- **PROPOSE qu'une rencontre avec le SyDEV (Julien André) soit organisée avec la CPM 8**
- **SOUHAITE plusieurs scénarios par la CPM 8**

3.2. URBANISME : Déclarations d'Intentions d'Aliéner et Droit de Prémption Urbain

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- EMET les avis suivants sur les DIA
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cet avis.

Echéance	Parcelle	Type de bien	Adresse	Avis CM
13/08/2022	AB 135	Maison terrain	10 rue du Vigneau	défavorable
17/08/2022	B 1274	Maison terrain	14 rue des Pommiers	défavorable
17/08/2022	A 368-369-1093	Maison terrain	26 Martinet	défavorable

4. INFORMATIONS DIVERSES

4.1. CULTURE / Projet SIMENON : point d'avancement

Fin 1942, Georges Simenon arrivait à Saint-Mesmin, après un séjour à Fontenay le Comte. Il allait y rester jusqu'en septembre 1944. Pendant ces presque deux années, Georges Simenon va passer un séjour rural dont il gardera le meilleur souvenir, nous a confié John Simenon, son plus jeune fils que quelques mesminois ont rencontré à la Roche sur Yon en octobre 2021.

Pour les 80 ans du passage de G SIMENON à Saint-Mesmin, une équipe composée d'élus et de citoyens mesminois prépare un EVENEMENT avec des animations.

Programme des animations (provisoire)

Le dimanche 11 septembre 2022

- 10h00/10h30 Inauguration de l'évènement, de la balade et de l'expo, devant la mairie
- 10h30 /12h départ du parcours « dans les pas de Simenon », 1ère balade commentée
- 12h00/13h30 Visite de l'exposition et pot de convivialité
- 15h00 rdv aux Halles de St Mesmin : Conférence-présentation « Simenon à St Mesmin », par Sylvie Paillat, Enseignante, docteur en philosophie et enfant du pays (avec peut-être d'autres interventions)
- 16h30 moment d'échange, collation
- 18h30 Projection du film « le Président » (1961) d'Henri Verneuil avec Jean Gabin Film adapté du livre du roman du même nom de Georges Simenon
- 20h00 Clôture

4.2. SPORT / Foot : Echanges avec le Club PBFC

Hervé ROUSSEAU et Anne ROY ont rencontré 4 membres du PBFC, à leur demande, sur les terrains le jeudi 19 mai dernier pour faire le point sur différents sujets. La liste des demandes a ensuite été envoyée à Hervé ROUSSEAU comme demandé.

La CPM 4 a étudié les différentes demandes et leur faisabilité notamment la demande de l'entraînement pour la N3 pour 3 entraînements par semaine.

Les entraînements doivent débuter rapidement, il est donc urgent de répondre au club du PBFC.

Une réponse va être apportée au club avec ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas.

Les communes concernées par le PBFC

Les Maires des 5 communes concernées par le club du PBFC ((Pouzauges, Réaumur, St Mesmin, Chavagnes les redoux, Le Tallud Ste Gemme) et la présidente de la communauté de communes ont prévu de se rencontrer (une 1^{ère} réunion prévue le 5/7, reportée au 19/7) pour aborder le fonctionnement et les demandes du club.

4.3. ACCUEIL PUBLIC Mairie et Agence postale : modifications des horaires pendant l'été

La personne ayant été retenue pour un renfort administratif pendant les congés d'été compte-tenu de l'absence de Secrétaire Générale des services a eu un grave empêchement. Il n'a pas été possible de recruter une personne avec les compétences requises. Ainsi les horaires de la Mairie seront légèrement modifiés pendant quelques temps (fermeture d'une 1/2 journée supplémentaire et pas d'accueil téléphonique pendant les 3 x ½ journées de fermeture). Une communication sur les horaires et les périodes concernées va être faite.

Madame la Maire lève la séance à 21h30